

Question 1.1 :

La famille est au cœur de notre vie. Elle est aussi un rouage essentiel de notre protection sociale. Je pense donc qu'il est essentiel que les représentants des familles réunis aux siens d'associations représentatives aient leur place dans les différents organismes touchant à la vie familiale et à notre protection sociale. Avoir une politique familiale forte est un atout majeur pour notre pays, il nous faut la préserver et l'encourager au maximum. Je ne tolérerai jamais et me battraï toujours contre les atteintes portées à la politique familiale.

Question 1.2 :

Le financement de la politique familiale et sociale doit se faire à plusieurs échelons. La diversité des territoires et leurs sociologies imposent de mener des politiques au plus près des citoyens et des familles. Le rôle de proximité des communes est en particulier essentiel.

Question 1.3 :

L'inscription d'une règle dans la loi n'a pas forcément d'intérêt. Ce qu'une loi a fait, une loi peut le défaire.

. Je crois que c'est le professionnalisme, l'attitude, la responsabilité d'un organisme, et c'est le cas de l'URAF, qui en font un acteur incontournable de la mise en œuvre d'une politique.

Question 1.4 :

Je pense que ce serait effectivement une bonne chose.

Question 1.5 :

Oui. Je me suis toujours prononcée en ce sens. Comme je l'ai écrit plus haut, la famille est au centre de notre vie, et de notre politique. L'absence d'un ministre spécifiquement consacré à ce sujet, très transversal, me semble nécessaire.

Question 2.1 :

Oui, je les partage. Et je voudrais insister sur le renforcement du rôle des parents. La création de structures dédiées à l'accompagnement dans la parentalité me semble être absolument nécessaire. Jamais nous n'avons autant été entourés de conseils de psychologues, éducateurs et autres spécialistes de l'enfance. Et pourtant, jamais les parents n'ont été aussi déstabilisés dans leur rôle de parents. Je crois qu'il faut leur redonner confiance en eux et leur offrir un lieu d'accueil et d'échange pour les accompagner en cas de problème.

Question 2.3 :

Oui, je suis favorable à l'universalité.

Question 2.4 :

Imposer les allocations familiales reviendrait à pénaliser les foyers éligibles au paiement de l'impôt sur le revenu. Or, ces foyers ont les mêmes charges pour élever leurs enfants que ceux qui ne payent pas d'impôt. Je trouverais cela discriminant et je pense qu'il faut maintenir, en matière familiale une universalité pour toutes les familles.

Question 2.6 :

Il faut à mon sens poursuivre la politique de désendettement menée par Nicolas Sarkozy et le Gouvernement de François Fillon depuis cinq ans. Non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, réduction du train de vie de l'Etat (baisse de 500 millions € le budget de l'État dès 2012, de 1 Mds€ par an à partir de 2013), réduction des niches fiscales, réforme des retraites, notamment. Je crois également qu'il faut conditionner le versement de certaines aides sociales aux étrangers. Notre pays n'a malheureusement plus les moyens de distribuer plus qu'il ne perçoit. Aussi, des conditions de durée de résidence sur le territoire français doivent à mon avis être requises pour pouvoir prétendre à certaines aides.

Question 2.9 à 2.12

Je suis contre toute réforme fiscale qui viendrait porter atteinte à la politique familiale mise en œuvre depuis de nombreuses années et qui a porté ses fruits (notamment la réforme du quotient familial).

En ce qui concerne le montant des déductions fiscales, je m'oppose également à la fixation d'un plafond (sauf si celui-ci est élevé) car celui-ci viendrait inévitablement pénaliser les familles qui emploient des personnes à domicile pour la garde de leurs enfants. Faire cela, c'est dire aux femmes (qui ont généralement des revenus plus bas que les hommes) : retournez dans vos foyers, cessez de travailler, car économiquement, vous serez perdantes ! Non seulement les femmes cesseront de travailler, mais une telle mesure aura également pour conséquence un chômage massif des personnes qui étaient embauchées pour garder des enfants à domicile et qui, en général, ne sont pas susceptibles de trouver d'autres types d'emplois.

Enfin, concernant la TVA sociale, j'y suis favorable. C'est une arme contre les délocalisations. Depuis dix ans, nous avons perdu 500.000 emplois industriels à cause des délocalisations. Nous avons en France un coût du travail extrêmement élevé, qui entraîne un manque de compétitivité de nos entreprises à l'exportation, malgré les réformes déjà entreprises comme la suppression de la taxe professionnelle et le triplement du crédit impôt recherche. La réforme proposée par Nicolas Sarkozy, et désormais reprise par les candidats UMP serait d'augmenter la TVA afin de baisser le montant des charges salariales, et ainsi de faire reculer le coût du travail. C'est une mesure destinée à booster notre compétitivité, qui aura certes un coût sur notre pouvoir d'achat, mais qui sera très limité (0,35% de hausse des prix).

D'autres pays comme l'Allemagne l'ont testée, avec un taux de TVA plus important, et cela a donné des résultats très probants. Par ailleurs, je souligne qu'aucun économiste ne pense que l'inflation est aujourd'hui un risque. La concurrence est telle qu'il n'y aura aucune augmentation de prix liée à cette décision.

Questions 2.13 à 2.16

Il existe aujourd'hui plusieurs aides permettant aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile (Aide ménagère, APA, livraison des repas à domicile). Certes, elles ne couvrent généralement pas tous les frais engagés, mais elles existent.

Et personnellement, je crois que les questions liées au 4^{ème} âge et à la dépendance doivent faire l'objet très rapidement d'un plan spécifique. Il est nécessaire, compte tenu du vieillissement de la génération née du baby-boom de trouver des solutions intelligentes et un financement de ces mesures.

Je suis aussi favorable à la création ou adaptation d'immeubles à loyer modéré, adaptés aux personnes âgées, en zone rurale d'immeubles dans les chefs lieu de canton. Cela permettrait de libérer des maisons dans les villages où certaines de ces personnes âgées vivent dans une solitude

très grande et dans des habitations qui ne sont pas adaptées. Cela permettrait aussi de faciliter les soins à domicile. Les maisons ainsi libérées permettraient d'accueillir des jeunes ménages.

Concernant la question du handicap, depuis 2007, et malgré la crise économique, les moyens consacrés au handicap ont augmenté de près de 23%. À la fin du quinquennat, conformément à l'engagement de Nicolas Sarkozy, l'Allocation pour les Adultes Handicapés aura augmenté de 25%, soit une hausse de 150€ par mois en 5 ans. Faire plus, c'est aussi apporter des réponses personnalisées pour proposer aux personnes handicapées un parcours tout au long de la vie.

De la survenance du handicap au vieillissement, en passant par la scolarisation, l'accès à l'emploi et à tous les lieux de la vie sociale, la société dans son ensemble se mobilise pour que chacun trouve sa place. C'est un enjeu qui dépasse la question du handicap. Ce qui est en jeu c'est la vision que nous avons de l'avenir de notre société.

Les actions à mettre en oeuvre sont diverses et l'UMP a formulé 26 propositions en ce sens, qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.projet-ump.fr/thematique/participez/solidarite/les-politiques-du-handicap-des-progres-considerables-une-dynamique-a-poursuivre/>

Cela passe par exemple par le développement des maisons-relais pour les personnes handicapées, l'accessibilité aux salles de cinéma pour les déficients sensoriels, sensibiliser au handicap dès le plus jeune âge parce que « le handicap fait partie de la vie ».

Il faut vraiment que nous parvenions à faciliter la vie des accompagnants. Lorsque je reçois à ma permanence, une maman d'un enfant handicapé qui a du consacrer 6 rendez-vous avec 6 personnes différentes pour que son fils puisse être scolarisé en première année de maternelle, je me dis que les progrès à faire sont encore considérables !

Question 3.1 :

Concernant la question du mariage homosexuel, je crois qu'on ne doit pas étendre une institution qui a toujours existée et qui vient consacrer la fondation et la protection d'une famille constituée à la base par un homme et une femme, qui peuvent être amenés à accueillir des enfants.

Les droits inhérents au mariage comme les avantages sociaux et fiscaux sont désormais en grande partie accordés aux couples homosexuels, notamment lorsque deux personnes homosexuelles décident de s'unir dans le cadre d'un Pacte civil de solidarité.

Donc en définitive, la question du mariage homosexuel doit être abordée sous l'angle de l'adoption par des couples homosexuels.

Prenons le cas d'une demande d'adoption classique, où un couple homosexuel nourrit un projet d'enfant qui ne peut être concrétisé que par une adoption.

Je n'y suis personnellement pas favorable et ceci pour deux raisons. La première concerne la difficulté de se repérer dans une filiation. La difficulté pour un enfant adopté à se construire est déjà particulièrement compliqué car il a fait l'objet d'un abandon de la part de ses parents biologiques. Venir brouiller davantage les repères de cet enfant en lui donnant deux papas ou deux mamans ne me semble pas être dans son intérêt.

Sur le fond, se pense que l'accueil d'un enfant adopté dans une famille composée d'un homme et d'une femme, père et mère adoptifs de l'enfant, est le cadre le plus naturel.

Sur la forme, je crois que tous ceux qui font aujourd'hui de belles promesses en déclarant vouloir ouvrir l'adoption aux couples homosexuels jouent un jeu démagogique. C'est aussi une promesse de dupe. Le nombre d'enfants adoptables en France est minime, et les conditions posées par les pays

ouverts à une adoption internationale sont drastiques. L'ouverture de l'adoption aux couples homosexuels français leur permettra certes, d'obtenir un agrément de la part du conseil général, mais pas d'adopter car ils ne seront pas éligibles au niveau international. Faire la promesse aux couples homosexuels qu'ils pourront adopter est donc un mensonge.

Je conçois que ce manque d'enfant soit très difficile à vivre pour beaucoup de couples homosexuels, et également que de nombreux couples homosexuels élèvent merveilleusement bien leurs enfants, mais je crois que dans l'intérêt de l'enfant, cela n'est pas souhaitable dans l'immédiat. De la même manière, je suis opposée, bien que la loi l'autorise aujourd'hui, à ce qu'une personne seule puisse adopter car c'est une tâche très difficile et le fait d'être deux n'est pas de trop !

En ce qui concerne le fait d'étendre les conditions d'accès aux techniques d'aide médicale à la procréation, je n'y suis pas non plus favorable. La loi bioéthique votée en 2011 me semble tout à fait équilibrée et raisonnable. Pas plus que la gestation pour autrui, qui viendrait, me semble-t-il brouiller totalement des repères nécessaires au bon développement de l'enfant. Avec la gestation pour autrui, l'enfant peut avoir jusqu'à trois mères (biologique : qui a donné l'ovule ; porteuse ; et adoptante) et deux pères (biologique et adoptif) !

Ce qui l'est en revanche, c'est d'encourager les jeunes femmes à faire des enfants tôt, alors qu'elles sont encore fertiles. Cela permettrait d'éviter de nombreux cas d'infertilité ou de difficultés à avoir des enfants. Je crois que notre société doit évoluer dans ce sens, plutôt que de prôner à longueur de journée le fait que d'avoir des enfants est contraignant et que le bonheur est égoïste. Le bonheur se trouve surtout dans une cellule familiale soudée et heureuse de vivre ensemble.

Questions 4.1 à 4.3 :

Sous le précédent quinquennat, la majorité UMP a beaucoup œuvré pour le pouvoir d'achat des Français, dans un contexte de crise particulièrement difficile. Celui-ci aurait très bien pu s'écrouler comme un château de carte, mais grâce aux différentes mesures mises en œuvre, les Français ont pu maintenir leur pouvoir d'achat. D'après l'Institut national de la statistique, le pouvoir d'achat individuel des Français a augmenté de 0,64% par an en moyenne entre 2006 et 2011.

La législation sur le recours aux heures supplémentaires (En 2011, malgré la crise, les heures supplémentaires ont augmenté le pouvoir d'achat de 9 millions de salariés.), l'instauration du RSA , l'arrivée d'un quatrième opérateur mobile sur le marché qui a fortement fait baisser le coût des communications (poste important dans les dépenses des familles), le contrat de transition professionnelle, le soutien au chômage partiel, le plan de relance, le plan de soutien aux banques (qui a évité la faillite de nombreuses banques et la disparition des économies des Français, tout en rapportant 2,7 milliards d'euros à l'Etat !), les mesures de soutien à l'automobile, à l'industrie, à l'agriculture, la prime aux salariés des entreprises versant des dividendes,...j'en oublie certainement. Mais ce sont autant de mesures qui ont permis aux Français de conserver leur pouvoir d'achat dans un contexte de crise aussi violent.

Je crois qu'il faut poursuivre dans cette voie et continuer à valoriser la rémunération du travail.

La réforme de la prime pour l'emploi dont l'efficacité n'a pas été probante – mais qui a permis une avancée dans la moralisation du capitalisme - est nécessaire :

On pourrait imaginer de la recentrer sur les ménages gagnant entre 1200 et 1400 € nets en supprimant leurs cotisations salariales. Ce sera plus de 1000€ par an de gain de pouvoir d'achats pour ces ménages qui en ont bien besoin.

Il faudrait également en exempter les entreprises ayant déjà mis en œuvre des systèmes participatifs pour leurs salariés.

Par ailleurs, je suis particulièrement favorable à l'amélioration du dispositif du Rsa pour toutes les personnes en état de travailler en leur offrant un contrat rémunéré de 7 heures par semaine. La mise en œuvre du RSA a permis une revalorisation du pouvoir d'achat des bénéficiaires, mais il n'a pas joué son rôle d'insertion. Ces 7 heures de travail hebdomadaire seront un gain de pouvoir d'achat de 170€ par mois pour les 250000 foyers concernés, mais surtout une réinsertion dans le monde du travail.

Enfin, concernant l'érosion des prestations familiales, je suis, comme je l'ai dit précédemment, favorable au maintien de la politique familiale menée depuis de nombreuses années, car elle a porté ses fruit et a boosté le taux de natalité dans notre pays. Néanmoins, n'oublions pas que nous sommes dans un contexte de crise économique extrêmement grave, que notre pays est endetté, et que nous ne pouvons malheureusement pas nous permettre de revaloriser ou d'augmenter de façon déraisonnable les prestations sociales. Ou bien il faut faire des choix, en supprimer certaines, écarter les plus hauts revenus de certaines aides (quotient familial, allocation familiales, ...). Si l'on est attaché au principe d'universalité comme je le suis, l'attitude raisonnable consiste à souhaité le maintien des aides actuelles, sans revalorisation massive.

Question 4.4 :

Au début de mon mandat, j'avais mené une réflexion dans le cadre de la commission des Affaires économiques¹ sur le surendettement et j'avais formulé plusieurs propositions destinées à lutter contre ce fléau. A l'époque, les Français avaient massivement recours aux crédits « revolving » proposés par des organismes de crédit à des taux extrêmement élevés. Le Gouvernement et le Parlement ont encadré les pratiques et la publicité de ces organismes de crédit : la loi Lagarde sur les crédits renouvelables, les crédits "revolving", est entrée en vigueur en mai 2011. Cette loi a pour but d'encadrer le distribution des crédits permanents en veillant à une meilleure information de l'emprunteur-consommateur, et en tenant compte de la situation financière des emprunteurs par rapport à leur endettement existant au jour de la contraction du nouveau crédit.

La loi Lagarde prévoit qu'une proposition de crédit renouvelable doit être assortie d'une offre alternative.

Les Français semblent aujourd'hui avoir pris conscience des risques liés à la souscription de ces crédits. En 2011, ce sont 5,9 millions de comptes qui ont été fermés, contre 3,9 millions d'ouvertures. Outre le nombre des comptes de crédits renouvelable, la loi a également eu un impact sur les montants. Le montant maximum moyen autorisé pour chaque nouveau compte de crédit renouvelable a baissé de 16 % entre le troisième trimestre 2010 et le quatrième trimestre 2011.

Question 4.5 à 4.7 :

Concernant la mobilité dans le parc de logement social, j'ai déposé plusieurs amendements dans le cadre de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion sur ce sujet. Ils visaient d'une part à réduire le délai de départ des personnes habitant dans un logement social mais ayant des revenus supérieurs aux plafonds autorisés ; d'autres part à récupérer plus facilement des logements destinés aux personnes handicapées ou aux familles nombreuses occupés par des personnes qui ne sont pas handicapées ou qui vivent seuls ou en couple alors que l'appartement est très grand. Bien évidemment, un relogement sera proposé et cela ne concernera pas les personnes âgées de plus d'un certain âge.

Je crois que mobilité rime avec responsabilité. On a trop longtemps considéré que les personnes qui occupent un logement social étaient comme les propriétaires de ce dernier. Or, la pénurie

1 http://www.la-raudiere.com/Ing_FR_srub_33_iart_210-Quand-le-credit-facile-mene-au-surendettement.html

actuellement et les besoins spécifiques de certaines personnes en grande difficulté (famille nombreuse, handicapé notamment, ...) oblige à réorganiser tout cela et à obliger les gens à quitter un logement qui n'est plus adapté à leur situation.

Par ailleurs, le projet porté par l'UMP pour la prochaine législature consiste à créer un choc d'offre, en construisant plus pour les classes moyennes.

Le but est de créer un parcours résidentiel adapté : c'est le développement de l'offre de logements pour les classes moyennes en construisant beaucoup plus d'habitations intermédiaires avec un objectif de 10% de logements sur les constructions nouvelles. Il faut créer une offre locative de logement intermédiaire à prix maîtrisé.

Le parcours résidentiel adapté c'est également la création d'un « droit à l'achat » des logements sociaux par les locataires volontaires. Avec les revenus dégagés par la vente d'un appartement, on peut en construire trois autres. Aujourd'hui, le parcours résidentiel est totalement bloqué. Ceux qui sont dans le social n'en sortent pas. Et ceux qui veulent acheter n'y arrivent pas.

Le but affiché est de réserver les logements sociaux aux seules personnes qui n'ont pas les moyens de se loger dans un parc locatif privé, ou qui subissent un accident de la vie et ont besoin d'occuper un logement social pour se relancer.

Question 4.11 à 4.13 :

En tant qu'élue d'une circonscription particulièrement touchée par la désertification médicale, je suis particulièrement sensible à ce sujet et aux solutions qui pourront être trouvées pour lutter contre cette situation.

Je suis favorable à la mise en place d'une régulation de l'installation des médecins, au moins pour les prochaines années, afin de favoriser l'installation dans les zones les plus démunies en médecins.

Pour beaucoup de jeunes étudiants en médecine, nos campagnes représentent aussi une attractivité certaine : la qualité de vie, l'espace, la convivialité. Mais il est vrai que les contraintes liées à l'exercice de la médecine en milieu rural peuvent aussi paraître trop pesantes. Ces jeunes ne veulent pas exercer seuls.

Je suis donc favorable à la création des maisons médicales pluridisciplinaires de Santé, comme celle de La Loupe qui ouvrira en septembre 2012, regroupant 24 professionnels de santé.

C'est d'ailleurs la motivation essentielle qui m'a fait choisir Eric Gerard, conseiller général maire de La Loupe comme suppléant. Je veux bénéficier de son expérience de professionnel de santé (il est pharmacien) et de maire de La Loupe, pour généraliser les structures de ce type dans ma circonscription et porter de tels projets au niveau national.

Question 4.14 :

Je crois que l'action menée par les médecins qui assurent le suivi des grossesses, et surtout les centres de PMI est particulièrement intelligente et efficace. Il faut poursuivre les actions en ce sens. Par ailleurs, les sages-femmes peuvent effectuer des visites à domicile durant les 8 jours qui suivent la naissance du bébé. Je suis favorable à l'instauration d'une visite obligatoire un mois après l'accouchement par exemple, permettrait aux jeunes femmes (qui n'ont pas forcément un centre de PMI à proximité de leur domicile) de prendre du recul et d'exprimer leurs éventuelles craintes et/ou

souffrances à une personne en laquelle elles ont confiance et qui peut les conseiller et les orienter. Certes, elles les revoient souvent pour la rééducation périnéale, mais la démarche doit être volontaire et bien souvent, les femmes qui se trouvent en détresse psychologique ne le font pas.

Question 5.4 :

Je suis pour le maintien du congé parental sur trois ans. En revanche, je suis favorable à une réforme du congé parental pour y introduire davantage de souplesse. Actuellement limité aux trois premières années de l'enfant, Nicolas Sarkozy avait proposé durant sa campagne de permettre aux parents d'"aménager ce droit entre la naissance et 18 ans". J'y suis personnellement assez favorable.

Par ailleurs, il est également utile de rendre plus facile l'accès aux temps partiels, de développer les structures d'accueil pour les enfants, d'aider les parents financièrement à faire garder leurs enfants.

Le fait de rester à la maison pour s'occuper de ses enfants ne doit pas être un choix économique (coût des gardes d'enfants) ou une décision subie. Il faut laisser l'homme ou la femme qui fait ce choix, la possibilité de le faire librement.

Question 5.5 :

Comme je l'ai dit précédemment, je suis favorable à la création de maisons de la parentalité, qui seraient des points d'accueil et de conseil pour les parents. On peut aussi imaginer des permanences dans les mairies de petits villages comme il existe des permanences réalisées par des avocats. C'est un peu la même idée de ce que proposent les PMI, mais avec des professionnels de l'accompagnement éducatif.

Jamais les parents n'ont eu autant besoin d'être accompagnés dans notre société de consommation, alors qu'ils sont responsable de l'éducation d'un enfant.

Je suis favorable à ce que la parole politique s'exprime clairement sur la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants et la nécessité de réapprendre au sein des familles la valeur du respect de l'autorité.

Question 5.11 :

Mon objectif, en tant que responsable politique, ce n'est pas que 80% d'une classe d'âge décroche le bac, mais que 100% d'une classe d'âge décroche un emploi.

Les études supérieures ne conviennent pas à tous le monde et n'offrent pas automatiquement un emploi. Je me désolé en voyant des parents désespérés arriver dans ma permanence et me racontant que leur enfant de 23 ans, après cinq années passées à l'université et de brillants diplômes, ne trouve pas d'emploi.

Je crois que cette volonté aveuglée d'égalitarisme revient à nier les qualités et personnalités de chacun.

Je suis favorable à la revalorisation de la filière manuelle et technique, qui pourrait être une filière par alternance à partir de la 4^{ème}. Je souhaite que cette filière soit une filière d'excellence qui puisse conduire à des études supérieures, par alternance, jusqu'à des formations de doctorat ou d'ingénieurs. Il faut aussi que le collège et le lycée aient plus d'autonomie pour mettre en place ces

filières par alternance en fonction des besoins des entreprises du territoire, et donc il faut que l'Education nationale et le monde de l'entreprise coopèrent plus qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, *la moitié des entreprises de plus de 250 salariés ont moins de 1% de jeunes en alternance*. Alors que la France compte 467 000 apprentis, soit 7,3% de plus sur un an, l'Allemagne – un exemple en matière d'économie – en dénombre 1,6 millions. Je suis personnellement favorable à une loi relevant le quota d'apprentis en entreprise à 5% qui s'appliquerait progressivement entre 2012 et 2015 et viserait 850 000 apprentis à terme.

Il faudrait aussi que les parents soient beaucoup plus associés à l'orientation de leurs enfants ; aujourd'hui les parents sont un peu perdus et ont des difficultés à savoir si les choix pris par l'Ecole et l'enfant en matière d'orientation sont porteurs d'avenir et d'emploi à terme. Les parents ont besoin d'être aidés.

Question 5.12 :

Je crois que ce dialogue entre les enseignants et les parents existe déjà dans beaucoup d'école. Mais il dépend du professeur, du directeur d'établissement et également des parents.

Bien évidemment, plus il sera renforcé, mieux l'enfant sera pris en charge et intégré à son école (et ceci quel que soit le niveau).

Lors de la campagne pour l'élection présidentielle, le candidat UMP avait proposé aux professeurs volontaires d'être présents 26 heures par semaine dans l'établissement au lieu de 18 heures de cours aujourd'hui, ces heures devant être consacrées à l'aide aux élèves et au dialogue avec ceux ci et leurs parents. Une contrepartie de 500 euros net était prévue. Je pense que cette mesure est intelligente.

Autre piste qui me semble intéressante : dans le cadre de sa campagne, Nicolas Sarkozy avait proposé de repérer "systématiquement" les "fragilités" des élèves de maternelle et primaire (dyslexie, problèmes de vue, problèmes de santé, problèmes psychologiques, problèmes familiaux). Si la famille n'a pas les moyens financiers ou si elle est dépassée par ce problème, un comité coprésidé par le maire et le chef d'établissement pourra décider de consacrer enveloppe financière qui pourra aller jusqu'à 2.000 euros par élève, au règlement de ce problème. Ce comité pourra également choisir les spécialistes, si la famille ne le fait pas.

Cette mesure personnalisée pourrait permettre d'éviter des échecs scolaires et d'éviter aussi des redoublements.

Par ailleurs, je m'intéresse aux apports que peut avoir le numérique pour notre société. Le projet porté depuis plusieurs années par mon collègue des Yvelines, Jean-Michel Fourgous, me semble être une piste particulièrement intéressante car elle permet de réformer notre école de façon très douce et intelligente, dans une dynamique partagée par les enseignants, les parents et les élèves. Et surtout, elle permet à la France de s'inscrire véritablement dans le 21ème siècle !

Mon collègue UMP, Jean-Michel Fourgous, député des Yvelines, vient de rendre un rapport² au Premier Ministre François Fillon sur ce sujet. Après avoir effectué des milliers d'auditions à travers le monde et tenté l'expérience dans sa ville d'Elancourt, Jean-Michel Fourgous propose de former nos enfants à l'usage du numérique en introduisant cet outil dans la pédagogie. Mais équiper les classes ne suffit pas à améliorer les résultats scolaires : l'expérience norvégienne a montré que, lorsqu'il y a appropriation pédagogique de ces outils par les enseignants, les élèves s'investissent plus et les résultats scolaires s'améliorent. Cette révolution devra donc se faire en priorité avec les

² <http://www.missionfourgous-tice.fr/missionfourgous2/spip.php?article5>

enseignants, qui seront les moteurs de cette transformation de la transmission du savoir. A ce titre, il faudra que leur formation soit de grande qualité et généralisée, puisqu'ils renforceront le rôle majeur qu'ils occupent auprès de leurs élèves.

Véritable outil de lutte contre les inégalités sociales, l'échec scolaire et boosteur de créativité, le développement d'une pédagogie utilisant l'outil numérique doit être aujourd'hui une priorité pour notre pays.

Je vous invite tous à consulter ce rapport passionnant, qui propose de se projeter sur ce que doit être l'école aujourd'hui, dans un monde en perpétuelle évolution, où la mondialisation est une réalité qui ne peut être ignorée.